

## Orientation stratégique de la FMCH

Lors de l'assemblée plénière 2020, la FMCH a décidé d'une nouvelle orientation stratégique pour l'association. Cette stratégie étaye le travail mené au sein de l'association, la coopération avec les milieux politiques et la communication avec l'opinion publique.

La FMCH a notamment formulé deux exigences principales, vers lesquelles tous nos efforts tendront dans les prochaines années.

### 1. Qualité et valeurs

La qualité dans le secteur de la santé, surtout celle des traitements médicaux, est au cœur de toutes nos activités. En aucun cas elle ne doit passer après les économies visées. Les patientes et les patients resteront toujours prioritaires.

### 2. Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale

Concilier vie de famille et vie professionnelle est très difficile, surtout quand on est médecin. La FMCH estime qu'il est nécessaire de prendre des mesures importantes dans ce domaine. Ce sujet est essentiel pour que le métier de médecin reste attractif dans les prochaines années. Il nous faut de nouvelles idées et des solutions innovantes.

## Motion Carobbio «Il faut former plus de médecins en Suisse!»

La motion 20.3425 demande au Conseil fédéral de présenter des mesures envisageables pour qu'un plus grand nombre de médecins soient formés en Suisse. Les conditions d'accès aux études de médecine doivent entre autres être examinées et le numerus clausus qui limite l'admission aux études de médecine humaine doit être remplacé par d'autres formes d'évaluation des aptitudes, un stage par exemple. Il faut ensuite augmenter le nombre d'étudiants en médecine formés dans les facultés suisses. Des concepts innovants doivent renforcer la formation en vue de l'obtention du titre de médecin spécialiste et favoriser les possibilités de perfectionnement des médecins. Pour le financement, l'auteure de la motion propose une répartition des coûts entre la Confédération, les cantons et les institutions.

## Editorial

Mesdames et Messieurs les Conseillères nationales et Conseillères aux Etats,

En tant que nouveau président de la FMCH (association de médecins exerçant une activité chirurgicale et invasive) c'est avec plaisir que je m'adresse à vous avec ce courrier, même si cela ne remplace pas les échanges personnels, qui resteront toujours essentiels.

L'année passée a été très dense pour la FMCH. Le coronavirus et les mesures qu'il a entraînées ont déjà exigé beaucoup du secrétariat et des membres de la FMCH. Mais en plus, une nouvelle stratégie a été décidée en assemblée plénière. La FMCH s'est concentrée sur la qualité dans le secteur de la santé et la promotion de la conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle pour les médecins.

Une motion en cours, déposée par la Conseillère aux Etats Marina Carobbio-Guscetti, demande qu'un plus grand nombre de médecins soient formés en Suisse et que des mesures supplémentaires soient prises pour rénover le perfectionnement des médecins. Nous vous expliquons pourquoi la FMCH soutient cette motion. Nous vous présentons aussi notre position sur le volet de mesures visant à maîtriser les coûts, décidé par le Conseil fédéral. Les objectifs centrés sur les coûts ne doivent en aucun cas être réalisés au détriment de la qualité. La FMCH rejette résolument toute mesure allant dans ce sens.

Je vous souhaite une bonne lecture et attends avec impatience de pouvoir échanger avec vous sur les thématiques importantes pour la politique de la santé.

Cordiales salutations,

**Prof. D<sup>r</sup> méd. Michele Genoni**  
Président de la FMCH

Le Conseil des Etats a adopté la motion le 24 septembre 2020 et la CSSS-N a recommandé son rejet le 5 février 2021.

**Nous faisons la demande suivante aux conseillères et conseillers nationaux: suivez le Conseil des Etats et la minorité de votre commission consultative.**

- La politique de la santé suisse traverse actuellement une phase décisive et difficile. La formation des médecins doit être plus innovante pour s'adapter aux exigences toujours plus importantes.
- La FMCH met la priorité sur l'acquisition d'une relève suffisante et plus importante, ainsi que sur la conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle, qui est une question sociétale majeure.
- Nous constatons avec inquiétude le manque de personnel médical formé en Suisse; ce phénomène varie en fonction des spécialités et des régions.

L'objectif prioritaire est la qualité des prestations médicales. Il est donc important de réduire les difficultés d'accès aux études de médecine, sans sacrifier à la qualité de la formation. Le perfectionnement (des médecins en spécialistes) doit être conçu de façon attractive. Un financement assumé par la Confédération et les cantons doit permettre un arbitrage judicieux des rapports entre spécialistes et généralistes.

## Volet de mesures visant à maîtriser les coûts – position de la FMCH

### Volet de mesures visant à maîtriser les coûts 1a:

Les divergences persistantes à propos du premier volet de mesures visant à maîtriser les coûts concernent l'introduction des tarifs forfaitaires pour les traitements ambulatoires et la rédaction de l'article relatif aux projets pilotes.

La FMCH insiste sur le fait que la responsabilité de la définition des tarifs forfaitaires doit toujours incomber aux prestataires. **Nous demandons aux membres du Conseil des Etats de suivre ici la position initiale de leur Conseil.**

### Volet de mesures visant à maîtriser les coûts II:

Le second volet de mesures visant à maîtriser les coûts, décidé par le Conseil fédéral, vise à fixer des objectifs de budget global pour la santé, en exigeant un premier point de contact médical obligatoire pour toutes les personnes assurées. Le libre choix du médecin serait alors nettement limité.

La FMCH rejette ce changement fondamental du système, car la liberté de choix des patientes et des patients est essentielle dans notre système de santé. L'introduction d'un budget global rigide doit absolument être rejetée, car cela entraînerait une perte de qualité, au détriment des patientes et des patients. Nous nous sommes exprimés en conséquence dans la consultation.

## Dossiers importants Session de printemps 2021

### Conseil des Etats

4 mars

- Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modification (premier volet de mesures visant à maîtriser les coûts)
- Motion 18.3777 - LAMal. Déduction pour manque de transparence sur le montant facturé par les fournisseurs de prestations qui n'envoient pas de copie de la facture au patient

8 mars

- Initiative parlementaire 19.401 CSSS-N - Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins
- Motion 19.4180 - Coûts de la santé. Rétablir la transparence
- Motion 20.4508 - Polymorbidité. Améliorer la qualité de la médication et la sécurité des patients
- Interpellation 20.4514 - Maîtrise des coûts du système de santé. Parmi les propositions de réforme du groupe d'experts du Conseil fédéral, où sont passées les judicieuses?
- Motion 19.3955 - Un dossier électronique du patient pour tous les professionnels de la santé impliqués dans le processus de traitement
- Motion 20.3243 - Covid-19. Accélérer le processus de numérisation dans le domaine de la santé

### Conseil national

3 mars

- Initiative parlementaire 19.401 CSSS-N - Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins
- Motion 20.3923 - CSSS-N - Meilleure gestion des données dans le domaine de la santé

4 mars

- Motion 20.3425 - Il faut former plus de médecins en Suisse

10 mars

- Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modification (Premier volet de mesures visant à maîtriser les coûts)